Nations Unies S/2016/598



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 19 décembre 2015 et le 24 juin 2016 et rend compte, depuis la publication de mon précédent rapport (S/2016/11) daté du 6 janvier 2016, des activités menées par la Force en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2263 (2016).

2. Au 15 juin 2016, la composante militaire comptait 861 soldats, tous grades confondus, et la composante police, 68 (voir annexe).

II. Faits politiques majeurs

3. Le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, ont poursuivi leurs pourparlers de paix avec conviction et persévérance. Comme je l'ai indiqué précédemment (S/2016/15), et suite à un accord conclu au cours du second semestre de 2015 pour accélérer le rythme des négociations, les dirigeants ont continué de se réunir régulièrement au cours de la période considérée, deux fois par mois en moyenne, tandis que leurs négociateurs et leurs équipes respectives se sont rencontrés plus fréquemment, souvent trois fois par semaine. Les parties ont également continué de collaborer régulièrement par l'entremise de leurs experts, dans le cadre de divers groupes de travail et comités techniques.

4. Le 15 mai 2016, dans une déclaration commune faite à l'occasion du premier anniversaire de leurs négociations, les dirigeants ont redit qu'ils auraient la volonté et le courage nécessaires pour surmonter les derniers obstacles et qu'ils redoubleraient d'efforts dans les mois à venir pour parvenir à un règlement global en 2016. On trouvera dans mon rapport de plus amples détails sur l'état d'avancement des négociations à Chypre.

16-11399 (F) 140716 140716





III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

5. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a pour objectif premier d'empêcher la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier les aspects liés à la sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui habitent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de vivre pleinement et de façon productive. Cette méthode, lorsqu'elle fonctionne, renforce la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par l'ONU à l'appui du processus de paix.

6. Comme suite aux débats tenus en octobre 2015 entre mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et les deux dirigeants d'une part, et entre mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, et ma Représentante spéciale, Lisa Buttenheim, et les dirigeants et les négociateurs d'autre part, la Force, en étroite collaboration avec ma mission de bons offices, a continué de se préparer en prévision du rôle d'appui au processus de paix qui pourrait lui être confié une fois parvenu à un règlement. Les deux parties ont constamment dit qu'elles étaient favorables à un règlement rapide. Il reste encore à étudier en profondeur les difficultés qui devraient surgir tout au début de la période suivant le règlement, comme un éventuel appui de l'Organisation des Nations Unies.

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

7. L'intégrité et la stabilité de la zone tampon a été maintenue tout au long de la période considérée. Des patrouilles régulières, un dispositif robuste d'observation et de communication à tous les niveaux, et des mesures claires de renforcement des relations avec les parties en présence a permis à la Force d'éviter toute aggravation notable des différends. D'ailleurs, les cas d'indiscipline ont généralement diminué de part et d'autre.

8. Dans le même temps, les mises en cause de l'autorité de la Force dans la zone tampon se poursuivent, les forces en présence ne reconnaissant pas l'aide-mémoire de 1989 et, plus particulièrement, la délimitation exacte des lignes de cessez-le-feu ne faisant pas encore l'objet d'un consensus. Les activités de rénovation et de reconstruction des positions militaires menées par les deux parties en violation de l'aide-mémoire ont continué de poser problème, en particulier lorsqu'elles étaient perçues comme conférant un avantage militaire ou que les vieilles positions n'étaient pas démantelées en même temps. À cet égard, tarder à démanteler des vieilles positions ou omettre de le faire, par exemple dans la poche de Kokkina et dans le centre de Nicosie le long de la Ligne verte, pourrait entraîner des troubles de part et d'autre, donnant lieu à une montée des tensions.

9. L'installation de systèmes de télévision en circuit fermé dans des positions dotées de personnel ainsi que leur nombre posent problème. La Force continue de penser que ces systèmes confèrent un avantage militaire, sauf s'ils sont installés dans des positions sans personnel. En outre, les deux forces ont installé et maintiennent des positions militaires dans la zone tampon, en violation du statu quo, notamment à Strovilia; ces positions sont considérées comme des violations

permanentes. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

B. Déminage

10. À la suite des travaux de déminage menés au cours de la période précédente, la Force a prévu de déminer les cinq zones dangereuses dans le nord mises en évidence dans l'étude sur les 28 champs de mines que M. Anastasiades a communiquée à M. Akıncı, en mai 2015, dans le cadre des mesures de confiance entre dirigeants. Grâce aux fonds inscrits au budget de 2016/17 de la Force, celle-ci pourra recruter des spécialistes du Service de la lutte antimines et confier le travail de déminage à une organisation de déminage civile.

11. En ce qui concerne le champ de mines juste au nord de la zone tampon, à Mammari, raviné en 2015 à la suite de fortes pluies, le déminage n'a absolument pas progressé malgré les assurances données par les Forces de sécurité chypriotes turques. Il en est de même des quatre derniers champs de mines connus dans la zone tampon, dont trois appartiennent à la garde nationale et un aux Forces turques. Alors que la partie chypriote turque a accepté que les quatre zones soient nettoyées, la partie chypriote grecque maintient sa position, à savoir qu'elle a besoin de ses trois champs de mines pour faire face à toute menace perçue. Des efforts se poursuivent à tous les niveaux en faveur d'une approche plus globale du déminage à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone tampon.

C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires

12. La police de la Force a été tous les jours en contact avec les forces de police pour améliorer la concertation et la coopération concernant les questions opérationnelles à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon. Parallèlement, la Force a continué de faciliter les travaux du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et de la salle de communication mixte. Grâce à la salle de communication mixte, plus d'une centaine de demandes d'informations ont pu être échangées au cours de la période considérée en vue de résoudre des crimes qui intéressaient les deux parties.

13. La Force a continué de voir son autorité être remise en cause pendant toute la période considérée, au cours de laquelle 491 incursions non autorisées ont eu lieu dans la zone tampon, dont 54 par des chasseurs chypriotes grecs souvent armés et 99 par des agriculteurs. En prévision de la saison de la chasse, la police de la Force a renforcé sa collaboration avec les autorités locales et les patrouilles de renseignement, des patrouilles conjointes entre la composante militaire de la Force et les gardes-chasse étant notamment prévues.

14. La mosquée de Dhenia dans la zone tampon (secteur 1) a subi d'importants dommages lorsque son toit a brûlé à la suite d'un incendie criminel, le 21 février 2016. Les deux dirigeants ont immédiatement condamné l'attaque chacun de leur côté. La mosquée avait déjà été vandalisée en janvier 2013 et venait juste d'être rénovée par le Comité technique chargé du patrimoine culturel, en décembre 2014, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et un financement de l'Union européenne. Il n'y a pas eu d'arrestations. Au cours de la

période considérée, quelque 25 étudiants ont été mis en examen à la suite des événements du 18 novembre 2015 au cours desquels de jeunes Chypriotes grecs ont lancé des pierres contre deux véhicules appartenant à des Chypriotes turcs. La Force continuera de suivre la procédure judiciaire.

15. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au rétablissement de la normalité, la Force a continué de collaborer avec les autorités, les responsables locaux et la population civile, notamment par des réunions d'information régulières, afin de faciliter les activités civiles dans la zone tampon, conformément aux procédures établies. La Force a autorisé les activités liées à l'agriculture, au pâturage et à la construction, à condition qu'elles ne compromettent pas la sûreté et la sécurité dans la région. À cet égard, elle a délivré plus de 621 permis et approuvé les 15 demandes de construction civile dans la zone tampon. Elle a également coopéré avec les autorités pour réduire les activités illégales dans la zone tampon, telles que le déversement d'ordures et l'abattage d'arbres, en consultation, selon qu'il convient, avec les services de protection de l'environnement. L'Université de Pyla continue de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

16. De janvier au 31 mai, 951 081 traversées officielles de la zone tampon ont été enregistrées. La Force continue de jouer un rôle essentiel dans tous les échanges s'effectuant aux points de passage ou aux alentours. En particulier, la police de la Force a continué à escorter des convois de fournitures civiles et humanitaires au point de passage de Limnitis/Yeşilirmak, conformément à l'accord conclu par les dirigeants en octobre 2010.

17. Hors de la zone tampon, la Force a continué d'apporter un soutien humanitaire à 332 Chypriotes grecs et 103 Maronites résidant dans le nord, notamment en leur fournissant une aide humanitaire hebdomadaire. La Force a également facilité le transfert du corps de six Chypriotes grecs afin qu'ils soient inhumés dans le nord. La Force a également continué de fournir un appui logistique aux écoles primaires et secondaires chypriotes grecques dans la péninsule de Karpas, et à y effectuer des visites. Des 124 manuels destinés aux établissements d'enseignement primaire et secondaire de Rizokarpaso, six ont été rejetés par les autorités chypriotes turques. Bien qu'une infirmière Chypriote grecque ait été affectée à un dispensaire local dans la péninsule de Karpas, le médecin parlant grec demandé pour répondre aux besoins sanitaires des personnes âgées chypriotes grecques n'est toujours pas arrivé. La mission a continué de collaborer avec les autorités locales pour garantir l'accès à des services de santé, d'action sociale et éducative pour les Chypriotes turcs vivant dans le sud du pays. Il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant la création d'une école en langue turque à Limassol, mais les élèves turcophones de la localité ont continué de bénéficier d'un enseignement en langue turque dispensé dans une école primaire et une école secondaire.

18. La Force a contribué à résoudre les problèmes d'ordre juridique et humanitaire posés par l'emprisonnement de trois Chypriotes turcs dans le sud en se rendant régulièrement dans les centres de détention où ils se trouvaient. Pour renforcer la confiance dans la justice, la Force a assisté à deux audiences dans le sud.

19. La Force a continué de faciliter les contacts entre les bureaux municipaux de Nicosie afin de promouvoir la coopération, notamment dans le cadre de 12 réunions conjointes consacrées à l'élaboration de projets visant à remédier à des problèmes écologiques, sociaux et sanitaires touchant les deux parties. La Force a également aidé les représentants du Plan directeur de Nicosie − un mécanisme concernant les

deux communautés, créé en 1979 pour traiter les questions urbaines dans la vieille ville de Nicosie − à rétablir et protéger le patrimoine multiculturel de Nicosie, et à bâtir un avenir prospère et dynamique pour la vieille ville historique. Toutefois, il n'y a aucun progrès tangible concernant les projets d'infrastructure proposés au cours de la période considérée.

20. Afin de promouvoir la réconciliation et la coopération entre les communautés, la Force a apporté son appui à 66 événements sportifs, culturels et éducatifs, et à d'autres manifestations de la société civile ainsi qu'à des réunions préparatoires, en coopération avec des représentants locaux de la société civile locale et, dans certains cas, des partenaires internationaux. Plus de 5 285 personnes ont participé à ces réunions. Le 14 mai, plus de 200 enfants et jeunes chypriotes grecs et chypriotes turcs ont participé à un festival intercommunautaire organisé à l'intérieur de la zone tampon, à la fin de deux ateliers de formation sur la « culture de paix ».

21. En outre, l'hôtel Ledra Palace a accueilli quelque 93 rencontres entre les deux communautés (plus de 2 874 participants), y compris six réunions de représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs organisées sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie.

22. La Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de Commerce chypriote turque ont continué à promouvoir la confiance entre les deux communautés; une deuxième série de leur programme de stages bicommunautaires commencera en septembre 2016. En 2015, 12 Chypriotes grecs et 12 Chypriotes turcs ont été recrutés dans des entreprises basées dans l'autre communauté.

23. Les manifestations religieuses et commémoratives, dans le nord pour les Chypriotes grecs et dans le sud pour les Chypriotes turcs, permettent aux Chypriotes de conserver leurs pratiques religieuses traditionnelles, et, dans certains cas, sont une grande occasion d'interaction entre les membres des communautés. La Force a facilité la participation de plus de 15 000 personnes à une cinquantaine de services religieux et manifestations commémoratives organisés dans la zone tampon ou dont l'accès nécessitait de traverser la zone tampon. À cet égard, il convient de signaler deux nouveaux lieux de culte dans le nord, à savoir l'Église Maronite de Ste Anne, à Famagouste, et l'Église chypriote Saint-Jean Baptiste, à Argaki. Outre les services religieux décrits ci-dessus, le 23 décembre 2015, la Force a facilité le passage de près de 1 000 pèlerins du nord du pays à la mosquée Hala Sultan Tekke, à Larnaca.

24. En mai, les autorités chypriotes turques ont proposé des changements de politique qui, si elles sont appliquées, réduiraient les autorisations accordées aux services religieux dans le nord de l'île. Afin de maintenir l'accès aux sites religieux, mon Conseiller spécial et ma Représentante spéciale sont intervenus pour que tous les sites religieux soient accessibles et que le nombre de services religieux menés par les Chypriotes grecs dans le nord continue d'augmenter. La Force continuera de suivre cette question de près et de plaider en faveur de la liberté de culte pour les personnes de toutes confessions, dans l'ensemble de l'île.

25. Dans le même temps, les chefs religieux de Chypre ont poursuivi leur dialogue et leur collaboration. Le 10 février, ils ont réaffirmé dans une déclaration à la presse leur plein appui aux négociations en vue d'un règlement du problème de Chypre, recommandant que se poursuive l'assouplissement des restrictions à la liberté de religion, notamment que les lieux de culte détruits ou abandonnés et les cimetières nécessitant des réparations soient plus faciles d'accès. En mars, les chefs religieux ont présenté aux dirigeants la première lettre signée conjointement, dans laquelle ils

indiquaient ce qu'ils attendaient d'un règlement, en ce qui concerne l'administration de biens appartenant à des institutions religieuses.

26. Pour donner suite à l'engagement constant du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction en faveur des questions de Chypre, les chefs religieux ont présenté leur deuxième exposé conjoint lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme à Genève en mars 2016. En outre, lors d'une réunion parallèle organisée par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, ils ont présenté les activités qu'ils mènent ensemble pour que la liberté de religion ou de conviction devienne une réalité dans l'ensemble de l'île. Des problèmes liés à la liberté de culte ont également été soulignés par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, qui a visité des sites culturels à Chypre, entre le 24 mai et le 2 juin, et tenu des réunions avec de nombreux interlocuteurs.

27. Au cours de la période considérée, dans le cadre de sa contribution aux mesures de renforcement de la confiance et à leur mise en œuvre, la Force a continué de faciliter les travaux de huit comités techniques (radiodiffusion, patrimoine culturel, criminalité et questions pénales, gestion des crises, points de passage, environnement, santé et affaires humanitaires). Plus particulièrement, le Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales a organisé un séminaire sur la police fédérale le 17 février. Les deux communautés ont été déçues du retard de l'ouverture de deux nouveaux points de passage à Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç et Deryneia/Derynia.

28. La Force, ma mission de bons offices et le PNUD ont également travaillé en étroite collaboration avec le Comité technique sur l'égalité des sexes. Ainsi, dans le cadre d'une série de débats d'experts liés à l'égalité des sexes, le Comité technique a accueilli, le 10 mars, une réunion-débat sur la contribution des femmes à la consolidation de la paix, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Il a également rencontré la Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes lors de sa visite à Chypre, les 5 et 6 mai. La Directrice régionale a lancé un appel en faveur de la participation active des femmes à la vie politique, à la consolidation de la paix et à la gouvernance, et exprimé son soutien à la coopération entre les deux communautés en vue de l'élaboration d'un plan d'action visant à appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

29. Le PNUD, avec le ferme appui de l'Union européenne, a continué de travailler en étroite collaboration avec le Comité technique chargé du patrimoine culturel et le Comité technique chargé des points de passage. Au cours de la période considérée, les travaux ont avancé dans trois sites du patrimoine culturel, dans la ville fortifiée de Famagouste, tandis que d'autres grands projets, comme Agios Panteleimonas et Apostolos Andreas devraient être achevés d'ici à la fin de 2016. Le PNUD a également facilité des visites guidées des projets de conservation en cours du patrimoine, tandis que le Comité technique chargé du patrimoine culturel a fait des exposés et des interventions dans les médias pour mieux faire connaître les travaux en cours. Les 15 et 16 avril, plus de 200 personnes des deux communautés ont participé à une manifestation à l'occasion de la Journée internationale des monuments et des sites.

30. Les progrès concernant l'application des mesures de confiance adoptées et annoncées par les dirigeants en 2015 ont été mitigés. La levée de l'obligation de remplir des formulaires administratifs aux points de passage a été immédiatement

mise en application; des progrès considérables en matière de déminage ont été faits en 2015. Bien que les travaux concernant les nouveaux points de passage approuvés et l'interconnexion des réseaux électriques aient commencé, aucun progrès n'a été fait à ce jour sur l'interopérabilité des téléphones mobiles.

IV. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

31. Entre le 20 décembre 2015 et le 17 juin 2016, deux cas relevant de la catégorie 1 ont été signalés et ont fait l'objet d'une d'enquête; il ne s'agissait pas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au cours de la période considérée, aucun cas relevant de la catégorie 2 n'a été signalé. Il est à noter qu'il y a eu moins de cas signalés en 2015-2016 qu'en 2013-2014; pour cette période, 14 cas ont été signalés, dont quatre de la catégorie 1 (dont deux sans fondement d'exploitation et d'atteintes sexuelles) et 10 de la catégorie 2.

32. Le Groupe de travail de la Force sur la déontologie et la discipline et l'exploitation et les atteintes sexuelles a continué à assurer le suivi, tous les trois mois, de l'application du plan d'action adopté par la mission, qui vise à empêcher concrètement que des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient commis par le personnel de la Force et à renforcer les mécanismes de communication de l'information et l'aide fournie aux victimes. Le 4 février 2016, la Force a mis en place une équipe spéciale permanente qui servira d'organe d'experts chargé de donner des orientations sur les questions opérationnelles et stratégiques concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.

33. La formation est au cœur des activités de la Force pour mieux faire connaître les normes de déontologie des Nations Unies et mettre l'accent sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au cours de la période considérée, il y a eu 13 séances de formation à la déontologie et à la discipline et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à l'intention de 619 militaires et 38 membres de la Police des Nations Unies.

V. Comité des personnes disparues

34. Le 20 décembre 2015, les dirigeants ont visité le laboratoire du Comité des personnes disparues et lancé un appel à tous les Chypriotes pour qu'ils donnent des informations au Comité sur d'éventuels lieux d'inhumation. L'appel a été diffusé à la télévision, sur toute l'île, pendant les premières semaines de 2016. Au 15 juin, les équipes d'archéologues des deux communautés du Comité des personnes disparues avaient exhumé les dépouilles de 1 112 personnes dans les deux parties de l'île, sur un total de 2 001 personnes figurant sur la liste officielle des personnes disparues. À ce jour, les restes de 643 personnes, dont 18 pendant la période considérée, ont été identifiés et restitués aux familles. Depuis le début de l'année, le Comité a entrepris d'accélérer ses fouilles dans les zones militaires du nord. Conformément à l'autorisation reçue en novembre 2015, le Comité a, à ce jour, fouillé 4 des 10 sites militaires prévus pour 2016. À plusieurs reprises au cours de la période à l'examen, le Comité a bénéficié des conseils des experts de la Force sur les moyens d'atténuer les risques posés par les engins non explosés rencontrés au cours des fouilles.

VI. Aspects financiers et administratifs

35. Par sa résolution 70/273, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 54,8 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1[er] juillet 2016 au 30 juin 2017, comprenant des contributions volontaires d'un montant correspondant à un tiers du coût net, soit 18,4 millions de dollars versés par le Gouvernement chypriote et 6,5 millions de dollars de contribution volontaire du Gouvernement grec. En cas de prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité au-delà du 31 juillet 2016, les dépenses de fonctionnement de la Mission ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée.

36. Au 2 juin 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la Force s'élevait à 16,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à 2 202,5 millions de dollars.

37. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

38. Les dirigeants ont fait preuve de courage et de persévérance pendant cette période et ont réalisé de véritables progrès grâce à leur participation constante. Je les exhorte à redoubler d'efforts dans les mois à venir, s'ils veulent atteindre leur but déclaré de parvenir à un règlement global en 2016.

39. Dans le même temps, je suis préoccupé par l'absence de progrès dans l'application de certaines des mesures de confiance adoptées d'un commun accord et annoncées par les dirigeants le 28 mai 2015, en signe de leur engagement mutuel. L'interopérabilité des téléphones mobiles, l'interconnexion des réseaux électriques et l'ouverture de deux points de passage à Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç et Deryneia/Derinia sont toujours à l'état de projet, malgré des progrès initiaux. Je demande instamment aux dirigeants d'appliquer de bonne foi et sans tarder toutes les mesures adoptées. Ces mesures peuvent contribuer à établir un environnement propice aux négociations, car elles peuvent avoir un effet positif et concret sur la vie quotidienne des Chypriotes et montrer qu'une autre voie est possible.

40. Dans le droit fil de la déclaration conjointe faite par les deux dirigeants en novembre 2015 contre le racisme et la haine, dans laquelle ils condamnaient l'agression de deux Chypriotes turcs par des jeunes Chypriotes grecs qui leur ont lancé des pierres et précisaient que de tels actes ne resteraient pas impunis, j'accueille avec satisfaction les rapports selon lesquels des poursuites sont en cours. Une conclusion rapide de l'affaire enverra un signal clair, à savoir que de tels actes ne seront pas tolérés maintenant ou dans une future Chypre unie.

41. Le déminage reste une mesure de confiance importante. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, je demeure préoccupé par les retards dans le nettoyage du champ de mines jouxtant la ligne de cessez-le-feu près de Mammari et demande

instamment que le déminage se fasse aussi rapidement que possible pour éviter que les pluies n'entraînent des glissements de terrain dans la zone. Compte tenu de l'accélération des pourparlers, il est d'autant plus important que les deux parties coopèrent et prennent sans plus tarder des mesures concrètes en vue de déminer l'ensemble de l'île. Le déminage rapide faciliterait aussi la liberté de circulation autour et dans la zone tampon, en cas de règlement. Les champs de mines sur l'île ont peu de valeur militaire et ne font que mettre en danger la vie des personnes. Il ne saurait y avoir meilleur argument en faveur du déminage. Je demande instamment à tout un chacun d'œuvrer pour une Chypre exempte de mines.

42. Dans des rapports précédents, j'ai invité les deux dirigeants à tout faire pour créer un climat propice à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties, et enrichir et approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs ou d'autres liens de ce type, notamment en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent de se retrouver isolés. J'exhorte les deux dirigeants à persévérer et à continuer d'examiner ces questions.

43. Je salue le dialogue en cours entre les chefs des communautés religieuses, dont les efforts conjoints favorisent la compréhension et réduisent la méfiance. J'encourage vivement les deux parties à appuyer ce dialogue en continuant à faire en sorte que les plus de 500 églises et autres lieux de culte dans le nord et la centaine de mosquées dans le sud demeurent accessibles. De même, j'encourage les parties à faire participer pleinement la société civile au processus en cours, afin de stimuler l'appui au niveau local. Plus particulièrement, je demande instamment à toutes les parties prenantes d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux et de tenir compte de l'égalité des sexes dans les mesures qu'ils prennent en vue d'une paix durable à Chypre, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

44. L'ONU est déterminée à soutenir les activités humanitaires vitales que le Comité des personnes disparues mène auprès des familles des victimes. Compte tenu de l'âge avancé des proches et des témoins, le Comité doit obtenir les moyens et les informations nécessaires pour accélérer ses travaux.

45. Le rôle de la Force dans le maintien d'un environnement propice aux négociations est primordial pour le succès global du processus. Ce rôle consiste notamment à anticiper et traiter rapidement et efficacement les questions civiles, juridiques ou militaires qui se posent quotidiennement à l'intérieur et autour de la zone tampon, et à encourager les activités entre les deux communautés visant à rétablir la confiance et la coopération. Je demande aux deux parties d'appuyer ces deux aspects du mandat de la Force, c'est-à-dire d'être fermes à l'égard de tous ceux qui se livrent à des activités non autorisées par la Force, montrant ainsi qu'elles respectent l'autorité de la Force dans la zone tampon; et deuxièmement, d'appuyer les efforts de la Mission visant à amener les deux communautés à traiter des questions d'intérêt commun.

46. Je demande une nouvelle fois aux deux parties de reconnaître l'aide-mémoire de 1989, ce qui permettrait de mettre fin aux contestations portant sur le tracé des lignes de cessez-le-feu établi par l'ONU. L'aptitude de la Force à jouer ce rôle dépend pour l'essentiel de la volonté des parties de reconnaître son autorité, sa légitimité et sa neutralité dans la zone tampon.

47. Il est vrai que la présence de caméras permet de surveiller les activités illégales dans la zone tampon et donc d'améliorer la sécurité dans la zone, toutefois, elle confère avant tout un avantage militaire et constitue une violation du statu quo si elle n'est pas accompagnée d'une réduction des effectifs militaires. J'encourage donc vivement à réduire la présence et le dispositif militaires le long de la ligne de cessez-le-feu, en particulier dans les postes équipés de caméras de surveillance, notamment dans la zone militarisée à l'intérieur des remparts vénitiens de la vieille ville de Nicosie.

48. Comme je l'ai dit plus haut, et compte tenu de l'amélioration de la situation sur le terrain et de la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 2263 (2016), la Force, en coordination avec ma mission de bons offices, a continué de se préparer en vue d'un règlement. Cet exercice a permis de dégager un certain nombre de questions qui doivent être examinées en temps voulu par les parties et le Conseil de sécurité, comme le genre d'appui qui serait nécessaire après le règlement. En effet, entre autres questions, la capacité limitée de la Force d'appuyer véritablement un règlement en l'état actuel de ses effectifs ainsi que les délais de constitution des forces de police doivent être dûment pris en compte. Par conséquent, je prie les deux parties, en tant que futurs partenaires, de coopérer davantage entre eux ainsi qu'avec la Force et ma mission de bons offices pour étudier les questions concernant l'application d'un règlement. Tout aussi important sera le ferme appui de la communauté internationale. Cette préparation continuera d'être guidée par l'évolution des négociations et les vues des parties.

49. Je recommande que le mandat de la Mission soit prorogé pour une période de six mois, jusqu'au 31 janvier 2017. Je tiens à exprimer ma gratitude aux 34 pays qui ont contribué du personnel militaire ou de police, ou les deux, à la Mission depuis 1964. Je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours de cette période, pour la paix à Chypre. Il incombe à toutes les parties d'œuvrer de manière résolue pour parvenir au règlement global auquel aspirent tous les Chypriotes et grâce auquel la présence d'une force de maintien de la paix ne serait plus nécessaire.

50. Je tiens à exprimer ma gratitude à Lisa Buttenheim, dont le mandat avec la Force s'est achevé le 10 juin, pour son dévouement pendant près de six ans en tant que ma Représentante spéciale à Chypre et Cheffe de Mission. En sa qualité de Conseillère spéciale adjointe, Mme Buttenheim a directement appuyé les pourparlers et permis à ma mission de bons offices de compter sur l'appui de la Force.

51. Je tiens à remercier la Commandante de la Force, le général de division Kristin Lund, qui quittera la Force à la fin du mois de juillet, après deux années de services exceptionnels. Le général de division Lund est la première femme à avoir occupé un poste de commandant de force, un jalon dans l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

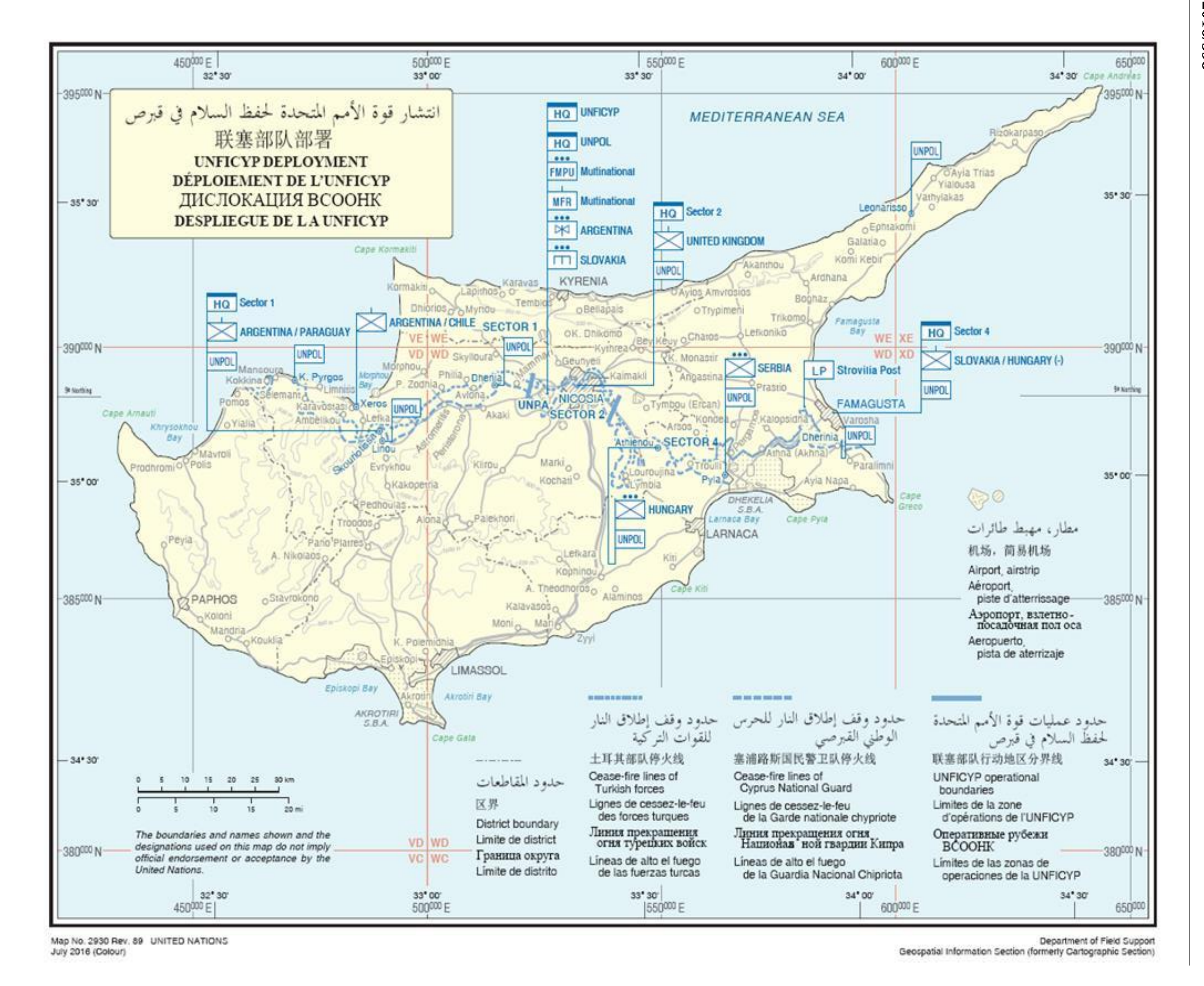
52. Je souhaite également la bienvenue à Elizabeth Spehar, arrivée sur l'île en juin pour prendre ses fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Force. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes qui servent la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, pour les efforts qu'il déploie en vue de faciliter le dialogue entre les parties.

Annexe

Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 15 juin 2016)

Pays	*Militaires*
Argentine	265
Autriche	4
Brésil	2
Canada	1
Chili	14
Hongrie	77
Norvège	2
Paraguay	14
Serbie	46
Slovaquie	159
Ukraine	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	275
Total	**861**

Pays	*Policiers*
Australie	9
Bosnie-Herzégovine	9
Chine	6
Inde	5
Irlande	12
Lituanie	2
Monténégro	4
Roumanie	5
Fédération de Russie	3
Serbie	2
Slovaquie	5
Ukraine	6
Total	**68**


انتشار قوة الأمم المتحدة لحفظ السلام في قبرص
联塞部队部署
UNFICYP DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE L'UNFICYP
ДИСЛОКАЦИЯ ВСООНК
DESPLIEGUE DE LA UNFICYP
MEDITERRANEAN SEA
HQ UNFICYP
HQ UNPOL
FMPU Multinational
MFR Multinational
ARGENTINA
SLOVAKIA
HQ Sector 1
ARGENTINA / PARAGUAY
ARGENTINA / CHILE
SECTOR 1
HQ Sector 2
UNITED KINGDOM
UNPA
NICOSIA
SECTOR 2
SERBIA
LP Strovilia Post
HQ Sector 4
SLOVAKIA / HUNGARY (-)
SECTOR 4
HUNGARY
UNPOL
KYRENIA
FAMAGUSTA
LARNACA
LIMASSOL
PAPHOS
مطار، مهبط طائرات
机场，简易机场
Airport, airstrip
Aéroport, piste d'atterrissage
Аэропорт, взлетно-посадочная полоса
Aeropuerto, pista de aterrizaje
حدود المقاطعات
区界
District boundary
Limite de district
Граница округа
Límite de distrito
土耳其部队停火线
Cease-fire lines of Turkish forces
Lignes de cessez-le-feu des forces turques
Линия прекращения огня турецких войск
Líneas de alto el fuego de las fuerzas turcas
塞浦路斯国民警卫队停火线
Cease-fire lines of Cyprus National Guard
Lignes de cessez-le-feu de la Garde nationale chypriote
Линия прекращения огня Национальной гвардии Кипра
Líneas de alto el fuego de la Guardia Nacional Chipriota
联塞部队行动地区分界线
UNFICYP operational boundaries
Limites de la zone d'opérations de l'UNFICYP
Оперативные рубежи ВСООНК
Límites de las zonas de operaciones de la UNFICYP
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 2930 Rev. 89 UNITED NATIONS
July 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)